

# DEMARCHE PRAP2S - Devenir Formateur en Prévention des risques professionnels (Sanitaire et Social)

## Contexte

---

*La formation de Formateur PRAP2S se destine aux personnels souhaitant assurer des formations en prévention des risques liés à l'activité physique et accompagner les structures dans la mise en œuvre et l'animation de leur démarche de prévention. A l'issue de la formation, les stagiaires auront les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour assurer des prestations de qualité, certifiantes auprès de l'INRS.*

## Objectifs

---

**Devenir formateur PRAP 2S pour accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention et former les salariés à devenir des acteurs de la prévention :**

- Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques.
- Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement.
- Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique.

## Renseignements complémentaires

---

- **Durée** : 14 jours, organisée sous deux formats :

- 5 jours / 5 jours / 4 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module  
**ou**
- 4 jours / 4 jours / 4 jours / 2 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module.\*\*

- **Organisation** :

10 participants maximum

- **Évaluation** :

Délivrance d'une attestation de formation et d'un certificat de formateur PRAP 2S sous réserve de réussite aux épreuves certificatives. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 3 ans.

## Programme

---

**PRÉREQUIS OBLIGATOIRE** : Le suivi de la formation est conditionné par la réalisation, en amont, de 4 modules

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYXeCkYGwRVrNCY72pjB>

en e-learning visant à acquérir les bases en prévention des risques professionnels. Une attestation de réussite est ensuite délivrée par l'INRS à l'agent.

**PRÉREQUIS recommandé :** L'inscription d'un encadrant à la formation "*Piloter et manager une démarche de prévention*". Elle se déroule sur une journée et vise à expliquer les objectifs de la formation "*Devenir formateur PRAP2S*" afin de l'inscrire dans une démarche de prévention institutionnelle.

### **SESSION 1 : Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques**

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
- Inscrire son action de "Conseiller prévention" dans une démarche de prévention
- Élaborer un projet de prévention adapté à l'établissement

### **SESSION 2 : Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement**

- Réaliser l'évaluation des risques professionnels
- Maîtriser l'utilisation et l'explication des manutentions préventives
- Animer la prévention des risques dans son établissement

### **SESSION 3 : Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique**

- Maîtriser les processus d'apprentissage chez l'adulte
- Construire un déroulé pédagogique
- Optimiser la transmission par une pédagogie performante
- Assurer l'organisation et la gestion administrative de la formation

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :** *Expérimentations, travaux de groupe, jeux de rôles, applications concrètes. Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en établissement pendant l'intersession*

**Public**

**Formateur et personnels d'établissement**

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**3.01**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**COMPETENCES PREVENTION**

**Durée**

**98 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**